

**OBJET DU MARCHÉ :  
REFECTION SANITAIRE ET EMBELLISSEMENT  
LOGEMENTS ADAPTES SENIORS – IMMEUBLE ADAM ET DELIBES – PAVILLY**

**I - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :**

LOGEAL IMMOBILIERE SA  
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX  
TEL : 02.35.95.92.00

**II – COMMUNICATION**

**Moyen d'accès aux documents de la consultation :**

- Lien URL d'accès vers les documents de la consultation
- Description des modalités d'accès aux documents de la consultation

Les demandes de dossier de consultation sont **téléchargeables sur le site <https://www.marches-securises.fr/>**

**III- PROCEDURE**

**Type de procédure :** procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Procédure adaptée ouverte**

**Critères de sélection des candidatures (cf. également l'article prévu à cet effet dans le règlement de la consultation)**

- aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve
- capacité économique et financière conditions / moyens de preuve
- capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve

**Critères de jugement des offres (cf. également l'article prévu à cet effet dans le règlement de la consultation)**

CRITERES DE JUGEMENT	CALCUL DE LA NOTE	PONDERATION
<b>1 - Valeur technique (1) jugée sur la base du mémoire remis :</b>		
Adéquation des moyens humains et matériels proposés /10	Somme des notes sur 10	50 pts
Méthodologie générale et détaillée spécifique à l'opération /10		
Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser le respect des délais de chantier /10		
Mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé de la personne /10		
Reportage photographique avec explication détaillées de la prise en compte du site ...../10		
<b>2 - Prix des prestations</b>	50 pour le prix le plus bas puis classement relatif (prix le plus bas /	50 pts

	prix proposé) *50	
--	-------------------	--

**Possibilité d'attribution sans négociation** : oui

**Négociation** : L'acheteur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre l'acheteur public et les candidats.

**Techniques d'achat** : sans objet

**Réduction du nombre de candidats** : non

La présente consultation est lancée **SANS VARIANTES OBLIGATOIRES** (article R.2151-9 du code de la commande publique).

En ce qui concerne le sujet des Variantes facultatives (émises à l'initiative de l'entreprise selon l'article R.2151-8 du code de la commande publique, elles sont interdites pour tous les lots.

#### **IV - IDENTIFICATION DU MARCHÉ**

**Intitulé du Marché** :

**Type de marché** : travaux

**Lieu principal d'exécution** : PAVILLY

**Délai d'exécution prévu (tous lots confondus)**: Le délai d'exécution global est fixé à 6 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (1 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 6 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler) :

- 3 mois pour l'exécution de l'intégralité des lots de la Résidence ADAM : 1A, 2A, 3A et 4A.
- 3 mois pour l'exécution de l'intégralité des lots de la Résidence DELIBES : 1B, 2B, 3B et 4B .

**L'existence de tranche** : non

*Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s)*

#### **V - DESIGNATION DES LOTS :**

**Marché alloti** : oui

**Description des lots** :

LOT	INTITULE DU LOT
1A	PLOMBERIE - IMMEUBLE ADAM
2A	PEINTURE SOL – IMMEUBLE ADAM
3A	ELECTRICITE – IMMEUBLE ADAM
4A	MENUISERIE – IMMEUBLE ADAM
1B	PLOMBERIE – IMMEUBLE DELIBES
2B	PEINTURE SOL – IMMEUBLE DELIBES
3B	ELECTRICITE – IMMEUBLE DELIBES
4B	MENUISERIE – IMMEUBLE DELIBES

**MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS** : Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. Le groupement d'entreprises à mandataire commun est autorisé.

#### **VI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

**Visite obligatoire** : non

## **VII – REMISE DES OFFRES**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 04 SEPTEMBRE 2025 à 17H30**

### **ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :**

Les offres seront à retourner par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à LOGEAL IMMOBILIERE par voie dématérialisée via la plate-forme de dématérialisation [www.marches-securises.com](http://www.marches-securises.com) ou par courriel au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

#### **- renseignements d'ordre administratif :**

MME Léa COURRIER  
Direction Administrative et Financière  
Gestionnaire des marchés

#### **-renseignements d'ordre technique**

M Eric LARCHEVEQUE  
Direction Technique  
Chargée de maintenance

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** *(NDLR : indiqué systématiquement en procédure formalisée sur l'avis au JOUE et en procédure adaptée pour les marchés que l'on décide de passer en CAO dans la mesure où l'on s'astreint à une procédure plus contraignante que ce que les textes prévoient)*

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- 1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.
- 2°) Soit un référé contractuel, en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).
- 3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.

**DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 21/07/2025**